



COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALÈVE

CONSEIL MUNICIPAL

27 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil municipal de Collonges-sous-Salève se réunit en séance à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Brigitte GONDOUIN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 20/01/2026

DÉLIBÉRATION N°2026_007

Conseillers élus : 27

Conseillers votant : 25

Conseillers Présents :

Brigitte GONDOUIN_ Danielle THEVENOZ_ Gérard BARON_ Bénédicte GEORGE_ Bernard GACHET_ Valérie MADALA_ Fabrice GILSON_ Nathalie CORVAÏA_ François VECKRINGER_ Aurélie PATOUX_ Kevin TOUZOT_ Sarah BERNDT_ Frédéric MEGEVAND_ François DRICOURT_ Joséphine RIVIERE_ Cédric DESARZENS_ Monique MÜHLEMANN_ Christian DUTOIT_ Henri DE MONCEAU_ Dalilha ROCHON SOUILAH_ Corinne ANSELMETTI

Pouvoirs :

Philippe CHASSOT donne procuration à Nathalie CORVAÏA
Chantal CHAPPUIS donne procuration à Brigitte GONDOUIN
Frédéric PEREZ donne procuration à Danielle THEVENOZ
Vincent LECAQUE donne procuration à Corinne ANSELMETTI

Absents :

Nadine CHAPPUIS
Annie HYVERT



DÉLIBÉRATION N°2026_007 : Subvention _ Classe découverte CM1/CM2 à Morillon – Charles-Perrault
(Annexe 5)

Rapporteur : Danielle THEVENOZ, adjointe

L'établissement scolaire Charles-Perrault organise, pour sa classe de CM1/CM2 avec Madame SAUTIER, du 27 au 30 avril 2026, une classe découverte à Morillon.

Ce séjour concerne 27 élèves dont 24 collongeois. L'établissement a fourni le budget prévisionnel de l'opération (**8 377.70€**) ainsi que la liste des élèves participants.

Un dossier de subventionnement est en instance de dépôt auprès du Conseil Départemental de la Haute Savoie de l'ordre de 10 € par jour et par enfant lorsque les séjours se déroulent en Haute-Savoie.

Cette subvention du C.D 74 est conditionnée au fait que la commune participe également au séjour.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention basée sur le calcul du C.D 74, soit : **960€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour	Contre	Abstention
25	00	00

Fixe le montant de la subvention pour la classe découverte CM1/ CM2 à Morillon à 960 €.

Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Autorise Madame le Maire ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

Fait et délibéré

Les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire de séance,

Gérard BARON



Le Maire,

Brigitte GONDOUIN



Certifié exécutoire

Publié ou notifié le :



